

PROGRAMME JOURNEE A PARIS : 06/04/2022

39 élèves + 4 adultes accompagnateurs du lycée + 1 accompagnateur SMLH

Feuille de route que les élèves doivent avoir sur eux le jour de la sortie.

***RDV au lycée du Haut-Barr à 6h 15 :** appel, vérification des **cartes d'identité**

***Départ en bus à 6h 30 – arrivée à Strasbourg vers 7h 15**

***TGV Saverne – Paris Est : départ 7h 47 – arrivée à Paris 9h 35.**

*9h 40- 10h 01 : Métro Gare de l'Est - ligne 7 direction Mairie d'Ivry (environ 7 mn de trajet) jusque station Opéra (5 arrêts) ; puis ligne 8 direction Balard (environ 4 mn de trajet) jusque station Invalides (3 arrêts) puis 5 mn de marche.

*10h 10 - 10h 40 : Entrée dans l'Assemblée Nationale : vérification cartes d'identité, vestiaires, etc.

*10h 40 - 12h 10 : **Visite de l'Assemblée Nationale en présence du député, M. Patrick Hetzel**

*12h 10 - 12h 50 : Déplacement à pied jusqu'au **Jardin du Luxembourg** (30 minutes – 2 km)

*12h 50 – 14h : **Déjeuner** avec un repas tiré du sac dans le Jardin du Luxembourg

*14h - 14h 15 : Déplacement à pied jusqu'au Panthéon (7 minutes – 600 m)

*14h 15 - 15h 00 : **Visite du Panthéon** (pendule de Foucault et les grands de la Nation)

*15h 00 - 15h30 : Déplacement à pied jusqu'au Mémorial de la Shoah (20 minutes - 1.4 km)

*15h 30 - 16h 00 : Entrée dans le Mémorial de la Shoah pour le contrôle de sécurité

*16h 00 - 17h 30 : **Visite du Mémorial de la Shoah**

*17h 30- 17h 40 : Trajet à pied du Mémorial de la Shoah jusqu'à la station Pont Marie/Cité des Arts (4 minutes - 250 m)

*17h 40- 18h 20 : **Métro** Pont Saint Marie/Cité des Arts - 10 arrêts - gare de l'Est, ligne 7 direction La Courneuve-8-mai-1945 (environ 20 mn de trajet)

*18h 20- 18h 55 : Repérage du train et montée à bord (**vérification billet**) – dîner avec un repas tiré du sac dans le train (à préparer à l'avance)

***TGV Paris Est – Strasbourg : départ 18h 55–arrivée Strasbourg à 20h 41**

***Trajet Saverne – Strasbourg : départ 21h 05 - Arrivée Saverne à 21h 31**

Prévoir 2 repas tirés du sac + des chaussures confortables pour pouvoir marcher avec aisance + vêtements adaptés à la météo (parapluies si nécessaire)

CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LE MEMORIAL DE LA SHOAH

Afin de faciliter l'entrée au Mémorial, les élèves doivent se munir du strict minimum (cahier, stylo) et ne pas se présenter avec des objets métalliques. Afin de préserver la qualité d'accueil du public, il est interdit de fumer, de consommer de la nourriture et des boissons à l'intérieur des espaces du Mémorial. Le Mémorial vous remercie de respecter les lieux de recueillement. Les photographies sont interdites à l'intérieur du bâtiment.

CHARTE D'ENGAGEMENT POUR L'ASSEMBLEE NATIONALE

- PIECES D'IDENTITÉ à présenter.

Pour accéder au Palais-Bourbon, une **pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire sécurisés édités à partir de septembre 2013 ou carte de séjour) **est exigée à partir de 14 ans**, exception faite pour les mineurs, dans le cadre d'une visite scolaire, qui sont sous la responsabilité **des encadrants qui, eux, doivent être munis d'un document d'identité en cours de validité. Attention ! Les élèves majeurs doivent présenter une pièce d'identité en cours de validité. Seuls les originaux sont acceptés et doivent correspondre en tous points à l'identité figurant sur la liste** ; dans le cas contraire, l'accès à l'Assemblée nationale sera refusé.

-Contrôles de SÉCURITÉ obligatoires.

À l'arrivée du groupe, les visiteurs passent sous un portique électromagnétique : serviettes, sacs à main et objets divers sont contrôlés à l'entrée. **Les objets dangereux, ainsi que les bagages ou objets volumineux ne peuvent pas être introduits** dans l'enceinte du Palais Bourbon (pas de consigne possible).

-TENUE et COMPORTEMENT pendant la visite :

Une tenue correcte est exigée : shorts, bermudas, débardeurs et tongs sont strictement interdits. Durant la visite, les téléphones portables doivent être éteints. Les prises de vues sont autorisées uniquement sur les indications des guides. L'encadrement doit répondre de la conduite des mineurs. Nul ne peut s'écarter du groupe et circuler seul dans les couloirs. Un strict silence doit être respecté dans la Bibliothèque, la Salle des Conférences et l'Hémicycle. Il est interdit d'emporter les papiers à en-tête placés sur les tables ; leur usage frauduleux est sanctionné par le Code pénal. **L'Assemblée se réserve le droit de mettre fin à la visite en cas de comportement inapproprié.**

En SÉANCE lorsque les visiteurs assistent à un débat. Dans l'hémicycle, si l'Assemblée siège, le groupe prend place quelques minutes en galeries. Avant d'accéder à l'hémicycle, le groupe doit déposer ses effets personnels (sac à main, sacoche, manteau...) au vestiaire, y compris les téléphones portables, tablettes et appareils photo. En application de l'article 8 de l'Instruction générale du Bureau, **le public admis en séance doit porter une tenue correcte** (shorts, bermudas, débardeurs et tongs sont interdits). **Il se tient assis et découvert** ; il peut consulter les documents parlementaires relatifs au débat en cours et prendre des notes (sauf pendant les séances de questions au Gouvernement). **Il doit observer le silence, ne donner aucune marque d'approbation ou de désapprobation et ne perturber d'aucune façon le déroulement de la séance. Tout manquement à ces règles sera sanctionné par une évacuation immédiate. Il est susceptible de sanctions pénales, en application de l'article 431.1 du Code pénal.**

Lu et approuvé, le à

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :